

*Haut fonctionnaire de défense***Arrêté du 3 février 2005 portant désignation
du commissaire adjoint aux transports aériens**NOR : *EQUO0510031A*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur proposition du ministre de la défense,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 65-1103 du 15 décembre 1965 modifié relatif à l'organisation des transports pour la défense, notamment l'article 3 ;

Vu l'arrêté modifié du 5 octobre 2004 portant délégation de signature,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur le colonel de réserve Billiet (Marc) est nommé commissaire adjoint aux transports aériens à compter du 25 janvier 2005.

Article 2

Le directeur général de l'aviation civile (DGAC), commissaire aux transports aériens, et le commissaire général aux transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Fait à la Défense, le 3 février 2005.

Le ministre de l'équipement,
des transports, de l'aménagement du
territoire,
du tourisme et de la mer :
*Le haut fonctionnaire de défense,
commissaire général aux transports,*
G. Leblanc